ABG INVEST
société à responsabilité limitée à associé unique
Au capital de 100000 euros
Siège social : 1 Avenue du General de Gaulle - 60500 Chantilly
982 613 143 RCS COMPIEGNE

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 1 novembre 2024

Le 1 novembre 2024, à dix heures, au siège social de la société,

Madame Antonin BIGOT, associée unique de la société ABG INVEST, société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 100000 euros, ayant son siège social au 1 Avenue du General de Gaulle, 60500 Chantilly et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 982 613 143, a établi, ainsi qu'il suit, le présent procès-verbal.

Elle a pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Première décision

L'associée unique décide de transférer le siège social du 1 Avenue du General de Gaulle 60500 Chantilly au 1400 rue de la chaussée 60270 GOUVIEUX, à compter de ce jour.

En conséquence, l'article concernant le siège social a été modifié comme suit :

<< Le siège social est fixé au : 1400 rue de la chaussée 60270 GOUVIEUX >>

Le reste de l'article est sans changement.

Deuxième décision

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

Madame Antonin BIGOT

Antonin BIGOT

Certified by yousign

A.B.